

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE
DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE
POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Ville de La Pocatière pour les années 2017, 2018 et 2019 a été déposé au bureau de la soussignée, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière (Québec), G0R 1Z0, le 12 octobre 2016;

QUE toute personne peut consulter ledit rôle durant les heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville.

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée avant le 1^{er} mai 2017.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 101 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que ledit règlement numéro 101 sont disponibles aux bureaux de la Ville (412, 9^e Rue, La Pocatière (Québec), G0R 1Z0) et aux bureaux de la MRC de Kamouraska (235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0).

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Kamouraska, à l'attention du service d'évaluation.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise dudit formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où ledit formulaire dûment complété est envoyé par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à La Pocatière ce 13 octobre 2016.

Danielle Caron, OMA
Greffière